

## **Déclaration de la représentation locale de l'Union européenne**

### **L'UE salue la ratification par Sao Tomé-et-Principe de plusieurs conventions pour la promotion et la protection des droits humains**

L'Ambassade du Portugal, en tant que pays assurant la représentation locale de l'Union européenne (UE), a émis, en accord avec les Chefs de mission de l'UE accrédités à Sao Tomé-et-Principe, la déclaration suivante relative à la ratification par Sao Tomé-et-Principe de six instruments internationaux de première importance en matière de droits de l'homme:

Le 10 janvier, les Autorités de Sao Tomé-et-Principe, ont ratifié officiellement les instruments internationaux suivants en matière de droits de l'homme:

- Convention des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels;
- Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Convention des Nations unies sur la protection des droits des migrants et des éléments de leur famille;
- Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- Convention des Nations unies sur les droits civils et politiques;
- Deuxième protocole additionnel à la Convention des Nations unies sur les droits civils et politiques, destiné à abolir la peine de mort.

L'UE se félicite de ces ratifications, y voyant une étape importante dans la promotion des droits de l'homme à Sao Tomé-et-Principe et comme un signal fort d'engagement dans la protection des citoyens dans le cadre des instruments désormais ratifiés.

L'UE se déclare prête à soutenir Sao Tomé-et-Principe pour une pleine mise en œuvre de ces instruments clés au cœur du système international des droits de l'homme.